

**Un nombre chaque jour plus important de personnes souhaite pratiquer le covoiturage, c'est un fait ! Au quotidien, cette demande croissante ne peut se concrétiser qu'au départ d'aires d'accueil judicieusement positionnées au niveau des entités communales. C'est donc tout naturellement, avec sa vision de soutien aux communes et de promotion de la mobilité durable, que la Province de Liège investit dans un projet unique en Wallonie, la création d'un réseau structuré de parkings, dits d'EcoVoiturage, destinés à faciliter la pratique du covoiturage à l'échelle du territoire provincial.**



### **L'EcoVoiturage, un concept novateur !**

Ces aires de stationnement qui s'implantent sur l'ensemble du territoire provincial, au niveau des Villes et Communes partenaires, dessinent les contours d'un nouveau mode d'appréhension de la voiture individuelle et de l'approche fonctionnelle qui est faite des parkings.



Ouverts à tous, les parkings d'EcoVoiturage apportent une réelle plus-value aux Villes et Communes bénéficiaires, notamment en termes de fonctionnalité et de structuration du territoire.

Plusieurs services y sont présents, comme des bulles à verre, du mobilier urbain permettant la détente et le repos, des points de chargement pour véhicules électriques, des emplacements pour vélos, etc.



Il s'agit bel et bien d'un projet global dans lequel viennent s'intégrer les nombreuses réalisations prévues à l'échelle des territoires respectifs des Villes et Communes de la Province de Liège.

### **Un projet supporté par un cadre partenarial fort !**

La Province de Liège prend en charge, via la Direction générale Infrastructures et Environnement, la réalisation des études techniques et une bonne partie du financement des projets.

Cependant, chacune des Villes et Communes partenaires reste maître de la mise en œuvre de ces projets.



L'implication des entités locales bénéficiaires est telle qu'elles choisissent régulièrement de développer encore davantage la dynamique insufflée par la Province, par exemple en associant, à la réalisation d'un parking d'EcoVoiturage, d'autres projets de développement ou de rénovation.

Outre les Villes et Communes, les acteurs de terrain ont été intégrés au projet. Sont ainsi parties prenantes du projet la Wallonie et la Société Régionale Wallonne du Transport, en tant que responsables de la mobilité régionale et plus particulièrement des transports en commun, l'intercommunale Intradel, pour l'installation des bulles à verre, EDF Luminus qui a apporté son expertise précieuse concernant l'éclairage des lieux ou la stratégie d'implantation des bornes de rechargement de véhicules électriques.



Les différents sites proposés par les Communes sont analysés, par la Province, selon plusieurs critères importants pour la mobilité, comme la situation par rapport aux axes routiers, aux lignes de transport en commun ou encore aux zones habitées.

Régulièrement, les sites proposés sont déjà utilisés, de manière non encadrée, pour la pratique du covoiturage. Souvent sans infrastructures, ceux-ci sont alors réhabilités et dotés de fonctionnalités supplémentaires pour le développement de la mobilité durable.

Un architecte paysagiste est associé à la conception afin de proposer des sites intégrés dans l'environnement existant tout en gardant une identité architecturale commune qui permettra de reconnaître facilement ces parkings. L'utilisation de matériaux locaux a été privilégiée.

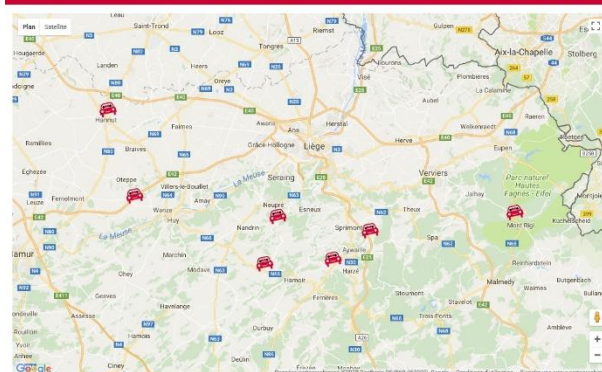
## L'action de la Province de Liège

La Province octroie, aux Villes et Communes participantes et pour chacun des parkings, une subvention équivalant à 75 % du coût global de l'infrastructure, avec un plafond de 100.000 € par site d'EcoVoiturage.

Elle prend également en charge la réalisation des études techniques, y compris l'élaboration complète des cahiers de charges.

Une cartographie dynamique de l'emplacement des parkings est disponible sur le site de la Province de Liège à l'adresse suivante :

<http://www.provincedeliege.be/fr/mobiledurable/carto>



### Contacts:

Département Infrastructures et Environnement  
Direction générale Infrastructures et Environnement  
Rue Darchis, 33 à 4000 Liège  
Tél. : 04/2304800  
Fax : 04/2304810

Personne de contact :  
Michel MARECHAL  
Inspecteur général  
Tél. : 04/2304869  
[michel.marechal@provincedeliege.be](mailto:michel.marechal@provincedeliege.be)